



## Éducation

Division de la réussite scolaire et de l'inclusion  
1181, avenue Portage, salle 307, Winnipeg (Manitoba) Canada R3G 0T3  
Tél. 204 945-7935 **Téléc.** 204 945-8303  
[www.edu.gov.mb.ca/m12](http://www.edu.gov.mb.ca/m12)

Le 20 janvier 2021

**DESTINATAIRES :** Directeurs généraux de division scolaire  
Directeurs d'école des Premières Nations  
Directeurs d'école indépendante subventionnée

Bonjour,

L'ouverture des écoles et la sécurité des élèves, du personnel et des familles constituent l'une des priorités de la planification en matière de la COVID-19 du ministère de l'Éducation du Manitoba.

En raison des difficultés posées par la pandémie en matière de prestation des programmes d'enseignement, en octobre 2020, une décision a été prise pour suspendre les tests provinciaux de la 12<sup>e</sup> année de janvier 2021. Faisant suite à cette annonce, une autre décision a été prise pour suspendre les tests provinciaux de la 12<sup>e</sup> année de juin 2021.

Bien que le Ministère de l'Éducation du Manitoba demeure engagé à faire en sorte que les élèves continuent leur apprentissage face à face en salle de classe, les réalités de la pandémie montrent combien il est important de recourir aussi à l'apprentissage à distance pour assurer la prestation des programmes d'enseignement à nos élèves. À cause de la pandémie, plusieurs élèves continueront à suivre un programme d'apprentissage mixte qui pourrait également comprendre d'autres transitions à un programme d'apprentissage à distance à temps plein dans certaines écoles et divisions scolaires. L'administration d'un test provincial dans ce contexte soulève des questions d'équité envers les élèves et de validité des données si les tests ont lieu. La suspension des tests de juin 2021 permettra aux enseignants de continuer à se concentrer sur la réponse à la COVID-19 en matière d'apprentissage et d'enseignement et sur les préoccupations relatives à la santé mentale et au bien-être des élèves.

De plus, le temps normalement consacré à la gestion de l'évaluation provinciale peut être utilisé pour poursuivre les résultats d'apprentissage prévus par les programmes d'études. Les enseignants continueront à évaluer l'atteinte des résultats d'apprentissage à l'échelle locale et à attribuer des notes selon les directives de l'école et de la division scolaire, ce qui permettra d'appuyer les élèves dans leur préparation pour l'enseignement postsecondaire.

Tests provinciaux de la 12<sup>e</sup> année

Page 2

Si vous avez d'autres questions sur le programme provincial d'évaluation, veuillez communiquer avec :

Jennifer Maw  
Téléphone : 204 945-5886  
Sans frais : 1 800 282-8069, poste 5886  
Courriel : jennifer.maw@gov.mb.ca

J'aimerais vous remercier de votre appui et de votre dévouement envers l'apprentissage et vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

La sous-ministre adjointe,

*Original signé par*

Christina Moody  
Division de la réussite scolaire et de l'inclusion

c. c. : Présidents de commission scolaire  
Manitoba Association of School Superintendents  
Manitoba Teachers' Society  
Manitoba Federation of Independent Schools  
Manitoba School Boards Association  
Manitoba First Nations Education Resource Centre  
Jennifer Maw, coordonnatrice par intérim, ministère de l'Éducation du Manitoba